

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
18/08/2017

Dossier complet le :
18/08/2017

N° d'enregistrement :
2017-2659

1. Intitulé du projet

Travaux de protection contre l'érosion de la plage de la baule et captage d'eau de mer filtrée par la mise en place d'un système breveté écoplage®

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

mairie de La Baule-Escoublac

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Yves METAIREAU, Maire

RCS / SIRET **| F R | | 2 | 1 | 2 | | 1 | 4 | 4 | | 0 | 0 | 5 | 5 | 8 |** Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	a) : Procédure de "cas par cas".
13. Travaux de rechargement de plage	Procédure de "cas par cas".
18. Dispositifs de prélèvement des eaux de mer	Procédure de "cas par cas".
19. Rejets en mer	Procédure de "cas par cas".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place (enfouissement) d'une conduite drainante en haut de plage de la Baule permettant de créer une zone de sable non saturée en eau (ce qui permet de limiter les écoulements et donc de réduire les transferts de matériaux sous l'effet de la nappe de retrait) afin d'atténuer la tendance érosive actuelle de la plage. Il ne s'agit pas d'un drainage au sens classique du terme (favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau gravitaire présente dans la macro-porosité du sol à la suite de précipitations ce qui implique une baisse du plafond de la nappe superficielle) : l'objectif est de rabattre la nappe d'eau salée de la plage (sans lien direct avec les aquifères terrestres) afin d'assécher la portion de plage concernée pour favoriser l'infiltration immédiate des eaux apportées par chaque vague déferlant sur la plage.

Le projet consiste en l'installation de :

- 950 ml de conduite drainante à environ 45 m du pied du perré ;
- 1 station de pompage de capacité de 1050 m³/h environ, intégrée dans les structures existantes liées au perré ;
- Une canalisation de refoulement en mer vers l'exutoire situé en bas de plage à environ 110 m du pied de digue.

La plage de la Baule est une plage urbaine, quasi artificielle qui subit une érosion importante : un apport de sable de 215000 m³ a été réalisé en 2011 et ce sont environ 15000 m³ de sable qui sont brouettés chaque année. L'efficacité du procédé écoplage® permettra de réduire significativement la facture énergétique nécessaire aux rechargements en sable tels que réalisés auparavant.

4.2 Objectifs du projet

Le système Ecoplage® est un procédé qui a pour objet de diminuer l'effet d'érosion du reflux des vagues en stabilisant la pente et en réduisant le reflux. Il permet en outre de capter et filtrer de l'eau de mer et donc d'alimenter des dispositifs d'échange et de pompage de chaleur et des bassins d'eau de mer.

Le concept repose sur l'enfouissement de tuyaux de drainage à 2 m de profondeur, sous la plage, reliés à une station de pompage. La plage et son sous-sol sont alors asséchés par drainage, évitant au sable, plus cohésif, de s'affaisser, ce qui permet de dissiper l'énergie des vagues.

Ce système est prévu être mis en place peu ou prou au niveau de la partie médiane de la plage, là où la forme concave de cette plage urbaine implique l'érosion la plus manifeste.

L'objectif du projet est de lutter contre l'érosion de la plage de la Baule et de réduire ou stopper les rechargements qui sont effectués annuellement (10 à 15000 m³) : à toutes fins utiles, cela permettra également afin de réaliser des économies d'énergie (rechargements effectués par tombereaux). Entre 2000 et 2009, l'ensemble de la plage de la Baule a perdu plus de 80000 m³ de sédiments dont 55000 sur la plage centrale qui correspond à la portion où est prévue être installé le système Ecoplage®. A minima, la mise en place du système Ecoplage® permettra le maintien du stock sableux en place : il est souhaité qu'il se traduise par une accrétion sans que l'on puisse prédire dans quelles proportions (puisque le fonctionnement hydrosédimentaire est intrinsèquement lié aux phénomènes météo-océaniques).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les ouvrages constituant le système Ecoplage® projeté sur la plage de La Baule sont :

- Canalisation de drainage de 950 ml
- Canalisation et puits de collecte
- Poste de relevage installé sur la promenade, en haut de plage, à la faveur d'un élargissement de celui-ci ou dans le local de pompage existant dans le perré
- Canalisation de rejet et exutoire : la canalisation de rejet sera posée à partir de la station de pompage et enterrée à une profondeur de 2 m (-0,8 m NGF) et permettra l'évacuation des eaux filtrées provenant des drains vers la mer. Elle sera dans l'axe du système. Sa longueur sera approximativement de 100 mètres.

Les travaux consistent à creuser à l'avancement dans le sable de la haute plage une tranchée afin d'enfouir les différentes canalisations (de drainage et de rejet). La tranchée est refermée à l'avancement également. Des panneaux d'information et des barrières de sécurité balisent le chantier pour éviter tout risque de mise en danger d'autrui.

Le déroulement des travaux se fait chronologiquement comme suit : d'abord la mise en place de la station de pompage (rabattement de nappe et palplanches), ensuite la pose de la canalisation de collecte (rabattement et tranchée), puis la réalisation du puits de collecte (rabattement et tranchée), la conduite de rejet est alors ensouillée avant de finir par les drains. Pour la mise en place des drains, la machine utilisée est une "draineuse" (Cf Annexe 9) qui permet d'éviter de faire une grande tranchée lors de la mise en place des drains. Cette machine permet d'enfouir en même temps le drain, le géotextile ainsi que le sable filtrant.

Les travaux sont effectués et adaptés en fonction de la marée et des conditions météorologiques.

Les travaux sont prévus durer 2 mois, en période automnale du de septembre à décembre 2018. La base-vie sera positionnée en arrière du remblai, côté voirie sans lien direct avec le milieu marin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le système est invisible : les tranchées accueillant les drains et la canalisation de rejet sont refermées à l'avancement durant la phase "travaux".

Le drain collecte l'eau marine interstitielle des sables : il crée ainsi une zone de sable non saturée en eau, limite les écoulements et réduit les transferts de matériaux sous l'effet de la nappe de retrait. Il facilitera alors les apports sédimentaires dans le profil (cross-shore) tout en profitant des apports de la dérive littorale (transport longshore) sans la bloquer et quelle que soit la direction de celle-ci. Cette réduction de l'action de la nappe de retrait atténuera la tendance érosive actuelle de la plage ; le maintien du stock sableux, voire l'accrétion attendue de la plage permettra de réduire ou suspendre les apports de sables par camions lors des rechargements pratiqués régulièrement jusqu'alors.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime ;
- Déclaration au titre du Code de l'Environnement (articles L. 211-2, L. 211-3 et L. 214-1 à L. 214-9 ; Loi sur l'Eau) :
 - rubrique 2.2.2.0 du décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006 : Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant inférieure à 100 000 m³/j ;
 - rubrique 4.1.2.0. du décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006 : Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 160 000 € mais inférieur à 1 900 000 €.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
1 système de drainage de 950 m de longueur totale.	950 mètres
Une canalisation de rejet de l'eau filtrée d'une longueur de 110 m linéaires enterrée dans la plage	110 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Haut de plage de la plage de la Baule-Escoublac, entre l'allée Neptune et l'avenue Louis Lajarrige.

Coordonnées géographiques¹ Long. 02°22'46" W Lat. 47°16'46" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 02°23'08" W Lat. 47°16'50" N

Point d'arrivée : Long. 02°22'24" W Lat. 47°16'42" N

Communes traversées :
La Baule-Escoublac

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	travaux et ouvrages situés à 2 km de la ZNIEFF de type 2 "Pointe de Pen-Bron, marais salants et coteaux de Guérande", à 1 km de de la ZNIEFF de type 2 "Zones résiduelles de la Baule à Saint-Nazaire", 3,5 km de la ZNIEFF de type 2 "Côte rocheuse, landes et pelouses du Croisic, Batz et Le Poulliguen", 3 km de la ZNIEFF de type 2 "Ilots de la baie de la Baule et réserve de chasse périphérique" et 2 km de la ZNIEFF de type 1 "Pointe de Pen-Bron, marais salants et coteaux de Guérande"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de La Baule-Escoublac
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en cours d'élaboration
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de la Presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire approuvé par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2016. Ce PPRL traite des risques de submersion marine et d'érosion côtière.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	aménagement prévu à 1,5 km des limites proximales de la ZICO "TRAICTS ET MARAIS SALANTS DE LA PRESQU'ILE GUERANDAISE", à 2,3 km des limites proximales du SIC "Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron" et à 2 km de la ZPS "Marais salants de Guérande, traicts du Croisic, dunes de Pen Bron".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau de mer dans les sables de la haute plage. Cette eau marine est extraite des sables qu'elle sature naturellement, c'est un principe voulu de cet aménagement afin que le reflux de la vague (nappe de retrait) s'infilte pour maintenir les sédiments en place et limiter ainsi l'érosion de la plage. Le volume d'eau de mer drainé est évalué à environ 500 m ³ /h. Il n'y a pas d'incidence possible sur les autres aquifères.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le drainage est le principe fondateur du procédé Ecoplage®. Il s'agit d'un drainage des eaux interstitielles des sables de haute plage sans qu'il puisse y avoir de modification, même imperceptible, des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le drainage des sables de la haute plage entraînera une modification de cet habitat notamment par une baisse de la teneur en eau mais également, sans doute, de la granulométrie. Il y aura donc une modification localisée aux abords proximaux du système Ecoplage® des conditions édaphiques qui entraînera des perturbations de la faune existante en place. Faune désignée comme assez pauvre en termes de richesse et d'abondance lors d'une mission d'expertise biosédimentaire réalisée en avril 2017. Du fait de sa nature "artificielle", urbaine, l'estran de la plage de la Baule n'est pas une zone de nourrissage remarquable pour l'avifaune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 et habitats ou espèces inscrit(e)s au Formulaire Standard de Données déconnecté(e)s ou dista(les)ux de l'emprise de l'aménagement pour être impacté(e)s. Le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau qui doit être produit dans le cadre de ce projet comprendra un volet dédié à l'évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF déconnectées et suffisamment distales de l'emprise de l'aménagement pour être Impacté(e)s.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet en bas estran des eaux marines drainées en volume équivalent.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble de l'aménagement est enterré, invisible. Il est outre provisoire et a vocation à être démonté et retiré sans qu'aucun vestige ne reste en place.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au vu de l'emplacement du projet (haut de plage bordant le remblai de la Baule), de sa consistance (enfouissement d'un drain de 950 m) et de sa nature (pompage de l'eau de mer interstitielle des sédiments sableux), il n'apparaît pas d'effets négatifs notables ou durables du projet sur l'environnement (tous compartiments confondus : géophysiques et biologiques) ni sur la santé humaine.

On peut cependant noter que des effets sur les aspects hydrosédimentaires sont attendus puisque l'objectif du projet est de produire des dépôts sableux supplémentaires en haut de plage : il y aura donc, et cela est voulu, une modification de la répartition sédimentaire intertidale dans le proche environnement du système Ecoplage®.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous n'estimons pas nécessaire que le projet de protection contre l'érosion de la plage de la Baule et captage d'eau de mer filtrée par la mise en place d'un système Ecoplage® fasse l'objet d'une évaluation environnementale : nous estimons qu'il devrait en être dispensé pour les raisons suivantes :

- ce projet est d'ampleur et d'emprise restreintes et est strictement cantonné à la haute plage de la Baule (pour un linéaire réduit de 950 m) qui est un milieu peu ou prou artificialisé (présence d'un remblai, brouettage de sable annuel pour lutter contre l'érosion, nettoyage quotidien mécanique de la plage, très faibles richesses et diversité biologiques du milieu).
- nécessité de réaliser un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (qui intègre une évaluation des effets sur l'environnement et sur la santé) ainsi qu'une demande de Concession d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : rapport de présentation de la mise en place du système Ecoplage® à la plage de la Baule. Se rattache à la partie 4.1

Annexe 8 : Schéma de fonctionnement hydrosédimentaire de la baie. Se rattache à la partie 4.2

Annexe 9 : photographie de la "draineuse" utilisée pour la mise en place des drains. Se rattache à la partie 4.3.2

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Baule-Escoubac

le. 17/08/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Yves M. Laroche
Maire de La Baule-Escoubac
Président de la communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE

